



# Pour le service public, pour l'éducation, agir le 22 mars !

## ***Pour le gouvernement, l'Éducation Nationale n'est pas une priorité***

Plusieurs mesures et réformes sont mises en place ou annoncées dans l'Éducation. Force est de constater qu'elles auront pour conséquence une dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation.

Ainsi, la mesure très médiatique du ministère Blanquer de classes à 12 élèves en CP et CE1 a pour conséquence directe, dans le département du Val-de-Marne, la fermeture de 168 classes, la suppression de la quasi-totalité des postes du dispositif « plus de maîtres que de classes », la baisse des moyens pour les directions d'écoles et pour le remplacement, dont les enseignants voient leur zone d'intervention élargie à 1/5 du département. C'est pourquoi un mouvement d'action d'ampleur est en cours dans les écoles du département.

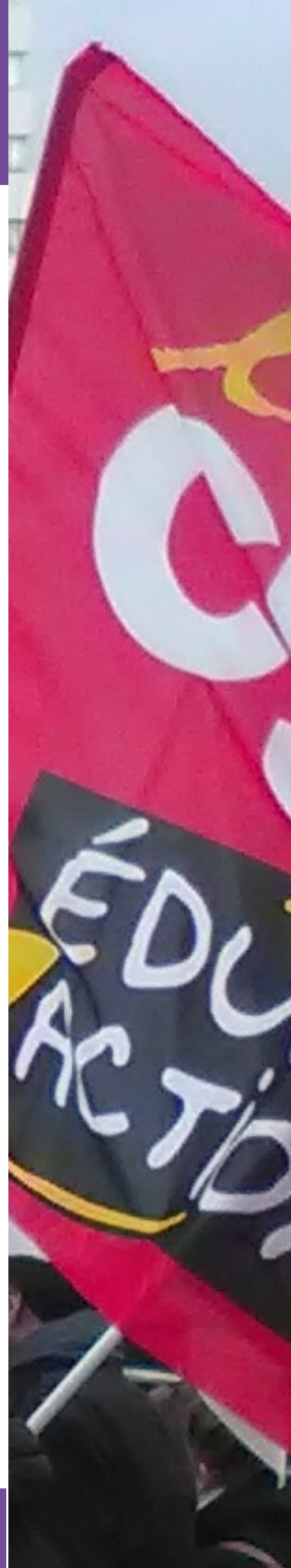
Dans les collèges et les lycées, malgré l'annonce de créations de postes dans l'Académie de Créteil, les taux d'encadrement sont en baisse. En collège, six postes sont créés dans le département, chiffre insuffisant pour remplacer les horaires réduits par la précédente réforme. Dans les lycées professionnels val-de-marnais, 19 postes d'enseignants sont supprimés. D'une manière générale, écoles et établissements de l'éducation prioritaire souffrent d'un manque de moyens au regard de leurs besoins réels. De plus, il n'y a aucune création de postes de personnels sociaux ou de santé.

Avec la baisse du nombre de postes aux concours 2018 – 10 % pour les professeur.e.s des écoles, 20 % aux concours externes du secondaire – le taux d'encadrement ne peut que se détériorer dans les années à venir. La réforme du baccalauréat est loin d'être anodine. Outre qu'il distingue de manière très forte les voies générales, technologiques et professionnelles,

empêchant de fait des passerelles déjà réduites, ce nouveau baccalauréat sert la mise en place contestée de Parcoursup, nouvel outil de sélection à l'entrée en enseignement supérieur. Pour le bac professionnel, le nouveau rapport sur la question nous inquiète sur deux points. Tout d'abord, les projets de mixité des parcours et des publics sont confirmés avec une première année sur un secteur de métier à l'issue de laquelle l'élève pourra choisir entre formation scolaire et apprentissage. Ensuite, est introduite la possibilité de délivrance de blocs de compétences même sans l'obtention du diplôme complet, ce qui conduit à la négation des qualifications et des grilles salariales afférentes.

## ***Pour le gouvernement, il faut détruire le service public pour favoriser la mise en concurrence***

La nouvelle réforme de la SNCF s'inscrit dans le cadre de la libéralisation du transport ferroviaire, conformément aux directives de l'Union Européenne, comme ont pu l'être précédemment celles du courrier, du téléphone et de l'énergie. Fréquemment, les collectivités territoriales ont choisi de sous-traiter certaines activités à des entreprises privées : c'est souvent le cas de l'eau, des déchets, mais parfois aussi du nettoyage des locaux. Chacun connaît les difficultés des hôpitaux publics et de la concurrence effrénée des groupes privés de la santé. Dans un tel contexte, ne croyons pas que le secteur de l'éducation échappe



à cette mise en concurrence. D'ores et déjà, le GRETA, dépendant de l'Éducation Nationale ou l'AFPA, sont des acteurs du marché de la Formation continue et dans des logiques d'appel d'offres. Par ailleurs, nous avons pu noter dans la dotation régionale 2018 la baisse d'un million d'euros des dotations aux lycées publics, l'augmentation de deux millions pour les lycées privés et cinq millions pour les CFA (Centres de Formation des Apprentis) : certains exécutifs ont déjà choisi leur camp.

### ***Pour le gouvernement, le statut des cheminots est un prétexte utile pour diviser les travailleurs***

Plutôt que de dénoncer le choix du tout TGV, véritable gouffre financier pas toujours pertinent pour les besoins des populations, le passage de 200 filiales à plus de 1000 en dix ans, le désastre écologique et économique de la libéralisation du fret, le gouvernement fait le choix de cibler le statut des cheminots, qui en ferait des privilégiés.

C'est le même type de discours qui est émis au sujet du statut de la Fonction Publique et qui mène au retour de la journée de carence et à la volonté de multiplier les contrats plutôt que les emplois statutaires, et que dire des vacances des enseignants ?

La question de la dignité des fonctionnaires est en jeu : représentant l'intérêt général, les fonctionnaires doivent être respecté.e.s en tant que salarié.e.s et en tant que personnes.

Ces discours anti-statuts font fi des missions, des conditions de travail souvent difficiles, des obligations des

personnels. C'est le statut qui permet l'indépendance nécessaire du service public, limitant les problèmes de corruption existant dans beaucoup de pays et surtout les pressions, venant des pouvoirs ou des usagers. C'est le statut qui permet aujourd'hui à un.e enseignant.e d'aborder certaines questions, dans le respect du programme, sans qu'un maire ou qu'un parent ait son mot à dire. C'est aussi le statut qui garantit la présence de personnels partout en France, y compris dans les zones difficiles ou rurales et donc la continuité des missions de service public sur l'ensemble du territoire.

Tous les propos du gouvernement qui visent à présenter les cheminots ou les fonctionnaires en général comme des « privilégiés » doivent être combattus.

### ***Donnons toute sa force au 22 mars et construisons la mobilisation pour la défense du service public***

Ce sont toutes ces questions de défense du service public, des salaires ou des conditions de travail, et en particulier dans l'Éducation, qui sont portées dans l'appel unitaire des fédérations syndicales de la Fonction publique à faire grève le 22 mars.

Cette journée a également été choisie par les fédérations de cheminots et de l'énergie pour défendre le service public de leur secteur. Des fédérations CGT, dont l'activité relève plutôt du privé, comme le commerce ou la chimie, l'Union Départementale CGT 94, l'Union régionale CGT Île-de-France mobilisent également, montrant que les services publics sont au cœur de la réponse aux besoins des salarié.e.s et de la population.

**C'est pourquoi la CGT-Educ'Action 94 appelle tous les personnels de l'éducation à préparer la journée de grève du 22 mars, notamment par l'organisation d'heures syndicales et, par le débat en assemblée générale, à envisager la poursuite du mouvement dès le lendemain de cette journée.**

**Le syndicat CGT-Educ'Action met à disposition sur son site des notes d'informations sur les réformes en cours.**

[www.cgt-educaction94.org](http://www.cgt-educaction94.org)

## **Rejoindre la CGT Éduc'Action 94**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mél : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Métier : \_\_\_\_\_

Lieu d'exercice : \_\_\_\_\_